



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 8 février 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la suite de l'ouverture de l'établissement "Le Shore", sis sur la plage de Sandy Baie à la Baie Netlé, le Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a été alerté de nuisances sonores répétées.

Dès le 17 janvier 2012, à plusieurs reprises, il a demandé à la gendarmerie nationale, en liaison avec le Vice-procureur de la République, de se rendre sur les lieux afin d'exiger du gérant de l'établissement qu'il se mette en conformité avec la réglementation en vigueur et qu'il baisse sensiblement le son pour limiter les désagréments pour les riverains. Un contact permanent avec le propriétaire et le gérant a été établi.

Malgré cela, en raison de la continuation des troubles, une mise en demeure de se conformer à la réglementation en vigueur et de fournir l'ensemble des documents exigés a été notifiée au gérant le 6 février 2012.

Ainsi, les services de l'Etat œuvrent-ils dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur afin d'apporter une solution à ce problème.